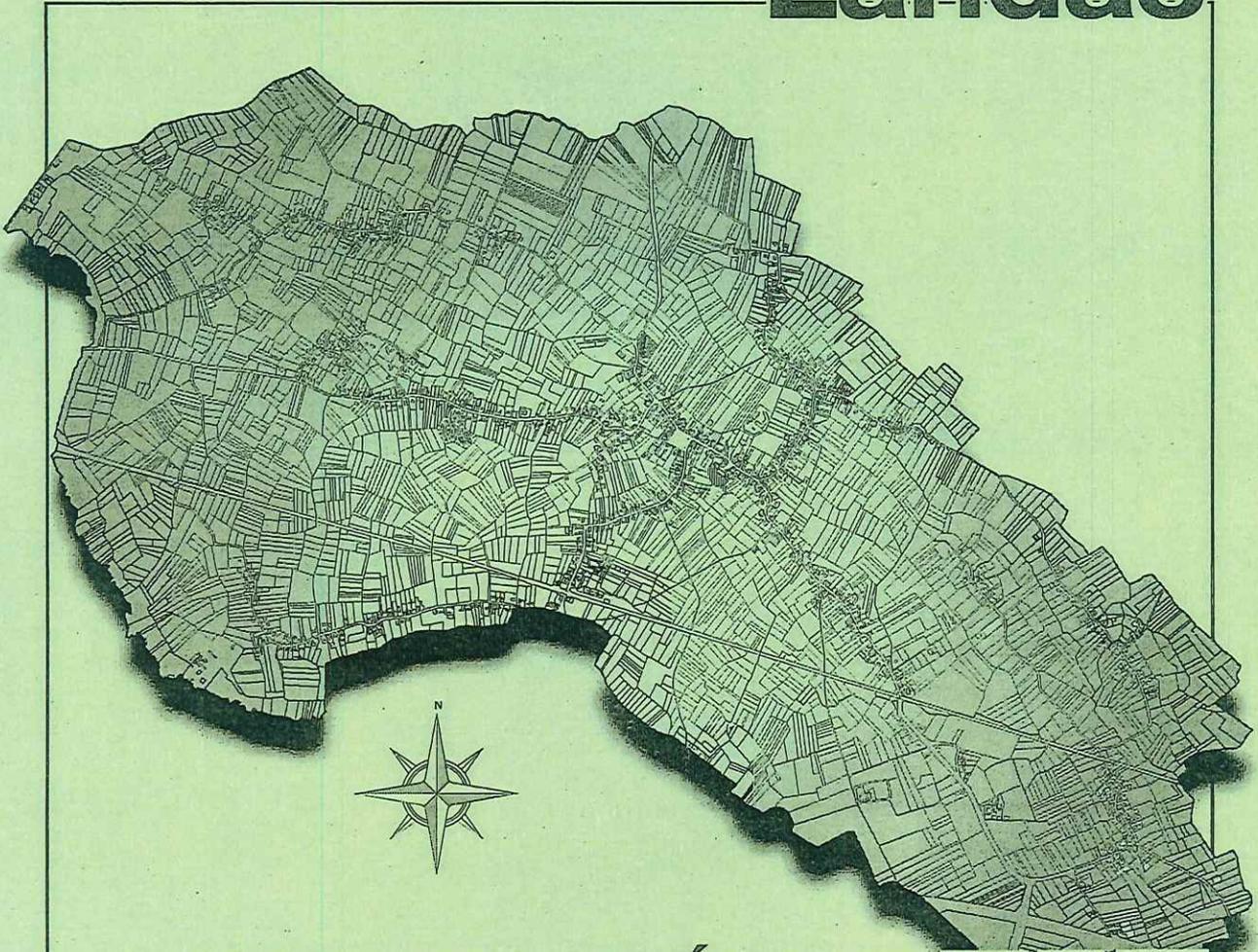


Révision
du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de

Landas



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

POS approuvé le : 25 novembre 1987
Révision prescrite le : 11 Décembre 2008
Arrêté le : 23 mai 2012
Approuvé le :

Vu pour être annexé à la DCM du 23 mai 2012.

Mollet
le Maire,
Camille MOLLET



EAC

Etudes & Cartographie

6/8 rue Léon Trulin
59 000 Lille
Tél : 03 20 51 94 95
Fax : 03 20 51 94 90

La commune dans son environnement général

<i>Orientation</i>	<i>Action</i>
<i>Un développement équilibré de l'urbanisation à l'échelle du territoire</i>	Maîtriser l'extension du village afin de préserver le caractère rural de la commune au sein de son territoire
<i>Au sein du Douaisis</i>	S'appuyer sur le SCOT du Grand Douaisis destiné à assurer un développement harmonieux du Douaisis
<i>Une localisation au sein du PNR Scarpe Escaut</i>	Respecter la charte du PNR Scarpe Escaut et ainsi affirmer l'appartenance de Landas au PNR
<i>Le SDAGE et le SAGE Scarpe Aval</i>	Prendre en compte les orientations du SDAGE et du SAGE
<i>Prise en compte des risques</i>	Prendre en compte le risque retrait gonflement des argiles et le risque remontée de nappe dans les zones humides

A. Les orientations d'aménagement

1. Le village

<i>Orientation</i>	<i>Action</i>
<i>Promouvoir une offre résidentielle variée qui réponde aux besoins présents et futurs</i>	Prévoir une croissance démographique régulière dans le temps qui permet à Landas d'atteindre un maximum de 2586 habitants d'ici 2021
	Permettre aux jeunes ménages de s'installer ou de se maintenir dans la commune en diversifiant la taille des logements et le statut d'occupation (locatif social et accession sociale à la propriété)
	Inscrire, dans toute la zone urbaine, l'obligation (L 123-1-5-16° du Code de l'urbanisme) de réaliser dans toutes les opérations de 5 logements et plus, 20 % de logements locatifs sociaux
	Prévoir des logements pour les personnes âgées
<i>Développer l'urbanisation de Landas de manière équilibrée tout en conservant l'aspect rural du village</i>	Maintenir le village dans son enveloppe en urbanisant les différentes dents creuses présentes dans le linéaire inscrit en zone U du POS
	Stopper les extensions linéaires de l'urbanisation ayant contribué à la structuration de Landas sous forme de village éclaté
	Affirmer les coupures de l'urbanisation
	Ouvrir deux zones d'urbanisation dans le prolongement du bâti existant en favorisant une forme de village plus concentrique et en y intégrant la mixité sociale
	Préserver l'architecture traditionnelle du village (implantation, matériaux...)

<i>Offrir aux habitants de Landas un cadre de vie agréable</i>	Mettre en valeur les constructions présentant un intérêt architectural ou patrimonial (petit patrimoine, anciens corps de fermes, calvaires...)
	Préserver et mettre en valeur les sentiers pédestres et autres cheminements de promenade
	Préserver un espace de respiration au cœur du centre bourg

<i>Maintenir et promouvoir la vie et l'animation locale</i>	Maintenir l'offre commerciale et artisanale du village
	Renforcer la centralité par la promotion du commerce, de l'artisanat et des services
<i>Conforter l'offre en équipements publics et en services</i>	Renforcer les équipements en continuité du pôle de vie villageois par: <ul style="list-style-type: none"> - l'édification d'une nouvelle mairie - l'aménagement d'une médiathèque
	Conforter la zone d'accueil d'équipements sportifs et de loisirs
	Affirmer la gare de Landas comme pôle de rabattement vers Orchies en direction de Lille et de Valenciennes

Le territoire économique

<i>Orientation</i>	<i>Actions</i>
<i>Assurer un développement concerté et durable des activités économiques</i>	Développer l'emploi dans la commune en permettant l'extension et la création d'activités non nuisantes au sein du bâti actuel et futur (commerces, services, artisanat...)
	Prendre en compte les activités liées aux loisirs (Centre équestre, Haras)
<i>Pérenniser les activités économiques existantes</i>	Permettre que vivent et se développent: <ul style="list-style-type: none">- La coopérative agricole présente à proximité de la voie ferrée tout en lui offrant la possibilité de s'étendre- Les activités économiques existantes dispersées dans le territoire communal

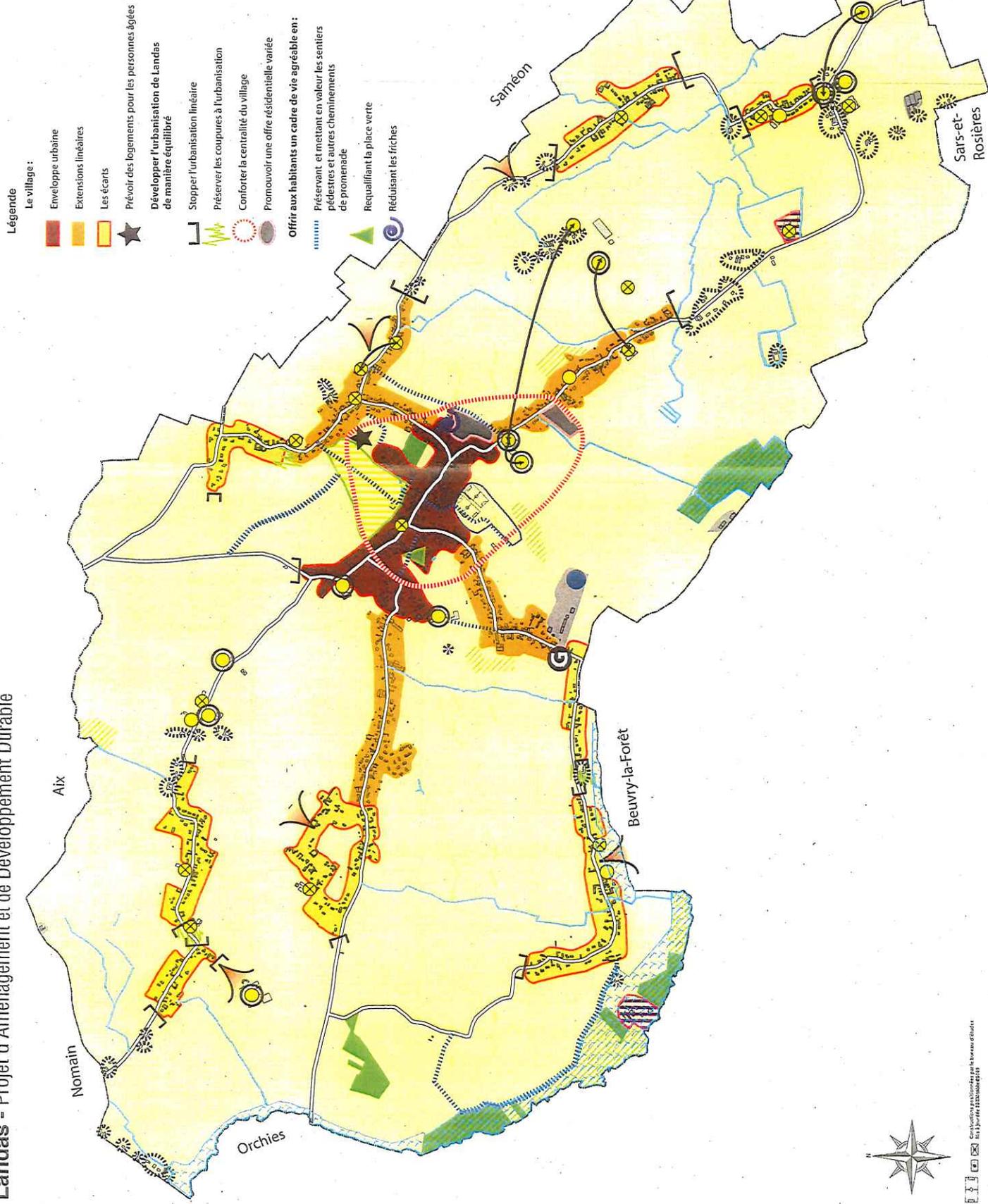
2. La zone naturelle et agricole

<i>Orientation</i>	<i>Action</i>
<i>Préserver les ressources et l'espace naturel</i>	Préserver les principaux boisements diversifiés du village
<i>Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles ou naturels sensibles et les paysages</i>	Protéger les zones humides (espaces à enjeux du SAGE Scarpe Aval et du ScoT du Grand Douaisis)
	Protéger les cours d'eau et leurs abords
	Préserver les vues remarquables sur les paysages du village et les vues donnant sur les communes voisines
<i>Préserver et protéger les terres agricoles</i>	Prendre en compte la présence des exploitations agricoles notamment celles pratiquant l'élevage et être attentif aux exploitations classées
	Permettre la diversification des exploitations agricoles par la possibilité de développer des activités complémentaires à l'activité agricole ou des activités non directement liées à l'agriculture dans des bâtiments recensés de qualité patrimoniale afin de maintenir une agriculture vivante
	Protéger et préserver l'espace agricole afin que les exploitants soient assurés de la pérennité de leur développement économique
<i>Prendre en compte l'espace rural bâti ponctuant l'espace naturel et agricole</i>	Permettre que vive le patrimoine bâti rural en autorisant sous condition la reconversion du bâti traditionnel
	Prendre en compte les jardins liés aux constructions existantes

L'environnement

<i>Préserver l'environnement</i>	Prévenir le risque de remontée de nappe dans les zones humides
	Prévenir les risques de pollution du sol, du sous-sol, des eaux souterraines, des eaux de surface : - en veillant à la qualité des dispositifs d'assainissement non collectif - en interdisant, tout rejet dans le milieu naturel n'ayant pas fait l'objet d'un traitement préalable
	Préserver et améliorer la qualité des eaux souterraines et de surfaces
	Prévoir les conditions et dispositions nécessaires à une gestion adéquate des eaux pluviales
	Se protéger des éventuelles pollutions liées à l'ancienne décharge municipale

Landas - Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Légende

- Le village :**
- Enveloppe urbaine
 - Extensions linéaires
 - Les écarts
 - Prévoir des logements pour les personnes âgées
 - Développer l'urbanisation de Landas de manière équilibrée
 - Stopper l'urbanisation linéaire
 - Préserver les coupures à l'urbanisation
 - Conforter la centralité du village
 - Promouvoir une offre résidentielle variée

- Offrir aux habitants un cadre de vie agréable en :**
- Préserver et mettant en valeur les sentiers pédestres et autres cheminements de promenade
 - Requalifiant la place verte
 - Réduisant les friches

Conforter l'offre en équipements publics et en services :

- Réaliser une zone d'accueil d'équipements sportifs et de loisirs
- Conforter la gare de Landas comme pôle de rabattement vers la gare d'Orchies

Développement économique :

- Prendre en compte les activités liées aux loisirs (Centre équestre, Haras)
 - Permettre les activités économiques
- Le territoire naturel et agricole :**
- Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et les paysages, en :

- Maintenir les espaces boisés et les bosquets
- Protéger et mettant en valeur les cours d'eau et leurs abords
- Préserver les vues remarquables sur les paysages du village

Préserver l'environnement :

- Protéger les zones humides
- Protéger les espaces à enjeux du SAGE Scarpe Aval et du Scot Grand Douaisis
- Prendre en compte le site de l'ancienne décharge communale

Protéger et préserver l'agriculture, en :

- Interdisant toute construction non liée à l'agriculture dans l'espace agricole
 - Préserver des espaces de respiration au cœur du bourg
- Protégeant les bâtiments :
- Exploitations agricoles soumises aux ICPE
 - Exploitations agricoles pratiquant l'élevage
 - Autres exploitations
- Permettant que vive le bâti rural